



SYNDICAT des HOSPITALIERS de GRASSE

CGT

Centre Hospitalier - Chemin de Clavary - BP 53149 - 06135 GRASSE Cédex

☎ 04 93 09 56 95 - 📠 04 93 09 56 86 - e-mail cgt@ch-grasse.fr

Continuons d'exiger
Le RETRAIT du projet de loi travail,
Une augmentation des salaires,
Le renforcement des droits statutaires et collectifs.

Jeudi 28 avril 2016
ON NE LACHE RIEN ; TOUS EN GREVE !

Préavis de grève déposé le 20 avril

Monsieur le Directeur,



Nous vous informons que notre organisation syndicale appelle l'ensemble des personnels de notre établissement, toutes catégories confondues, à manifester, par un mouvement gréviste le jeudi 28 avril 2016, de 00h à 24h (un préavis national est aussi déposé par notre Confédération ainsi que par notre Fédération Santé et Action sociale au Ministère des Affaires sociales, de la Santé, et des Droits des femmes), pour se faire entendre tant sur la question des droits du travail que sur les enjeux d'emploi et de moyens pour développer les services publics (et notamment celui de la santé et l'action sociale), et également sur la question salariale.

Par ce mouvement gréviste, nous maintenons nos revendications pour :

- le RETRAIT du projet de loi travail (loi El Khomri) ;
- une diminution du temps de travail hebdomadaire à 32h, pour améliorer les conditions de vie et lutter contre le chômage ;
- une réelle augmentation des salaires –au-delà du tout dernier saupoudrage gouvernemental–, c'est à dire par une augmentation de 8% du point d'indice pour compenser véritablement les pertes de pouvoir d'achat subites depuis plusieurs années ;
- l'abandon des pressions financières qui asphyxient les établissements de santé, ainsi que l'arrêt des fermetures de lits et/ou de services dans les hôpitaux publics afin que ceux-ci puissent assurer correctement leurs missions de Service public ;
- une revalorisation de toutes les grilles indiciaires pour reconnaître véritablement les qualifications et les responsabilités, tout comme la pénibilité du travail ;
- de vraies mesures pour améliorer les conditions de travail et conditions de prise en charge des patients.

Nous demandons également que notre département soit reconnu en zone vie chère, avec :

- le versement d'une indemnité de résidence correspondante au classement en zone 1.

Pour notre établissement, nous insistons pour :

- la mise en place d'un pool de remplacement ;
- une mise en stage plus rapide des agents contractuels afin de résorber l'inacceptable emploi précaire ;
- l'embauche de personnel pour répondre aux besoins indispensables de certains services ;
- le paiement des heures supplémentaires lorsque qu'il est demandé par l'agent ;
- Une diminution du temps de travail de nuit à 30h, pour favoriser le volontariat pour ces postes de nuit.

Pour ne pas compromettre le droit aux personnels d'être en grève ce jeudi 28 avril 2016, nous vous demandons d'assigner uniquement l'effectif minimum nécessaire pour assurer la sécurité ce jour-là.

MANIF DEPARTEMENTALE à NICE – 13h30

Covoiturage depuis l'hôpital ► RdV parking visiteur pour un départ à 11h30